



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

30 juillet 2025

Publication de nouvelles données : l'outil de suivi des salaires de la BCE continue d'indiquer une atténuation des tensions sur les salaires

- L'outil de suivi des salaires de la BCE (*ECB wage tracker*) a été actualisé avec les accords signés jusqu'à fin juin 2025
- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été élargi pour inclure des informations relatives aux accords salariaux en Belgique ; l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin mars 2026
- Les informations prospectives continuent d'indiquer une modération de la croissance des salaires négociés, en cohérence avec les données publiées après la réunion du Conseil des gouverneurs de juin 2025

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui ne couvre que les accords collectifs de salaires en vigueur, indique une croissance des salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 4,6 % en 2024 (sur la base d'une couverture moyenne de 49,6 % des salariés dans les pays participants) et de 3,2 % en 2025 (sur la base d'une couverture moyenne de 47,0 %). L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance moyenne des salaires négociés de 4,8 % en 2024 et de 2,9 % en 2025. La dynamique à la baisse de l'outil de suivi prospectif des salaires reflète en partie l'impact mécanique d'importants paiements ponctuels (versés en 2024, mais qui ne sont plus pris en compte en 2025) et une concentration des hausses de salaire en 2024 dans certains secteurs prévoyant des hausses sur plusieurs années. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels indique une croissance de 4,1 % en 2024 et de 3,8 % en 2025.

Pour le premier trimestre 2026, l'outil global de suivi des salaires de la BCE s'établit à 1,7 % (après 1,8 % au quatrième trimestre 2025 et 4,6 % au premier trimestre 2025), l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés s'établit à 2,5 % (après 3,0 % au

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

quatrième trimestre 2025 et au même niveau qu'au premier trimestre 2025) et l'outil de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels ressort à 2,6 % (après 3,1 % au quatrième trimestre 2025 et 4,4 % au premier trimestre 2025). La couverture des salariés au premier trimestre 2026 s'établit à 32,5 % (contre 45,3 % au trimestre précédent). La signature de nouveaux accords salariaux devrait renforcer les signaux provenant de l'outil de suivi des salaires de la BCE pour le premier trimestre 2026. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Depuis la [dernière publication des données en juin 2025](#), l'outil de suivi des salaires de la BCE a été élargi pour inclure les accords collectifs en Belgique (avec effet rétroactif à partir de janvier 2021). L'horizon prospectif a également été prolongé jusqu'à fin mars 2026.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa partie prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations disponibles relatives aux accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de juin 2025 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 3,2 % en 2025 et de 2,8 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des huit pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

Banque centrale européenne

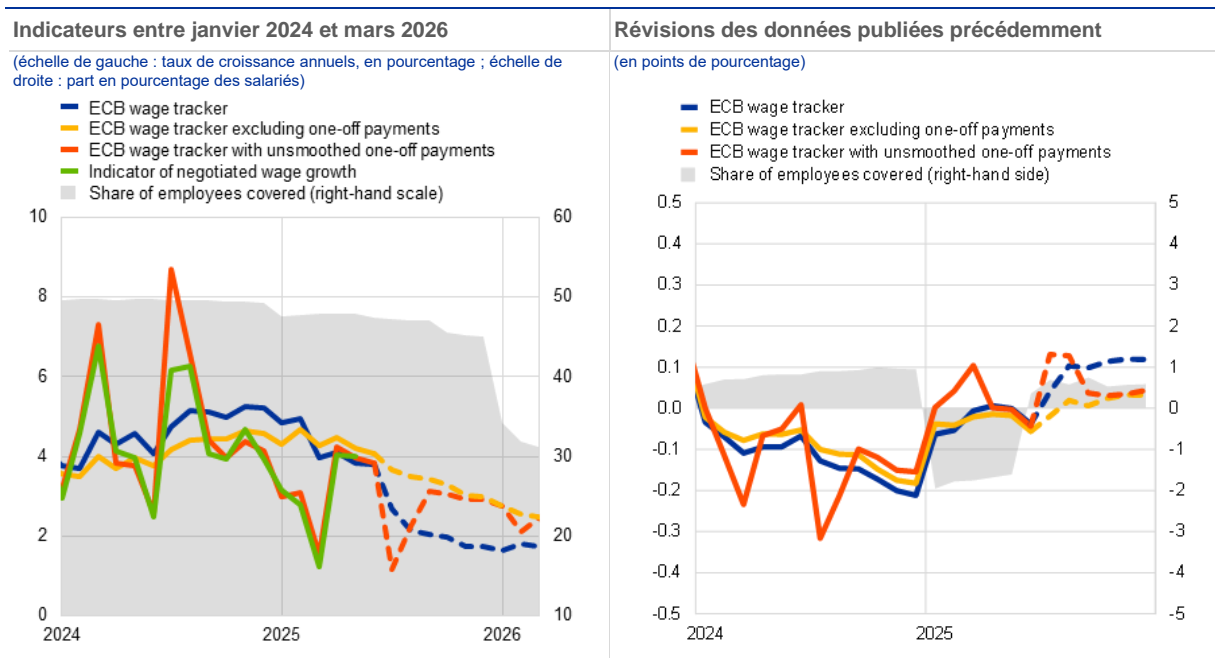
Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du Ministerio de Empleo y Seguridad Social, de la Banque de France, de l'Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), du Centraal Bureau voor de Statistiek, de Statistik Austria, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : Les lignes en pointillés indiquent les informations prospectives. Les dernières observations se rapportent à mars 2026 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à mai 2025 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à décembre 2025 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

- La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1
Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse

(en pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Hors paiements ponctuels	Avec paiements ponctuels non lissés	Part des salariés (en %)
2013-2023	2,0	2,0	1,9	49,1
2024	4,6	4,8	4,1	49,6
2025	3,2	2,9	3,8	47,0
T2 2024	4,3	3,4	3,8	49,8
T3 2024	5,0	6,6	4,3	49,6
T4 2024	5,2	4,2	4,6	49,3
T1 2025	4,6	2,5	4,4	47,7
Avril 2025	4,1	4,2	4,5	47,9
Mai 2025	3,8	4,0	4,2	47,9
Juin 2025	3,8	3,8	4,1	47,5
Juillet 2025	2,7	1,2	3,7	47,2
Août 2025	2,2	2,2	3,5	47,0
Septembre 2025	2,1	3,1	3,4	47,0
T4 2025	1,8	3,0	3,1	45,3
T1 2026	1,7	2,5	2,6	32,5

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données de la Banque nationale de Belgique, du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de l'Office national de sécurité sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, de la Banque de Grèce, du Banco de España, de la Banque de France, de la Banca d'Italia, de la Dutch employers' association (AWVN), de l'Oesterreichische Nationalbank et d'Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Tableau 2
Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	<i>Belgique</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Grèce</i>	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Autriche</i>	<i>Zone euro</i>
2013-2024	40,8	41,9	10,7	61,9	51,7	48,7	64,0	61,0	49,1
T1 2025	45,0	44,0	19,3	40,4	54,3	47,3	62,0	77,7	47,7
T2 2025	45,0	45,0	16,1	40,0	54,0	47,3	61,3	76,1	47,8
T3 2025	44,9	44,7	8,6	39,6	53,6	46,8	59,6	75,3	47,1
T4 2025	44,9	44,3	8,6	39,5	47,5	46,5	58,0	70,4	45,3
T1 2026	44,8	38,4	8,4	13,6	21,1	45,4	48,4	48,0	32,5

Sources : BCE, Banque nationale de Belgique, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, Office national de sécurité sociale de Belgique, Deutsche Bundesbank, Banque de Grèce, le Banco de España, Banque de France, Banca d'Italia, Dutch employers' association (AWVN), Oesterreichische Nationalbank et Eurostat.

Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des huit pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2021 pour la Belgique, janvier 2016 pour la Grèce et février 2020 pour l'Autriche. Pour les autres pays, la période couverte va de janvier 2013 à décembre 2024. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Alessandro Speciale](#), au : +491721670791

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la Banque centrale européenne et huit banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank et l'Oesterreichische Nationalbank. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. L'outil de suivi des salaires est l'une des nombreuses sources possibles pouvant contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords de négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés.
- Les résultats présentés dans le présent communiqué de presse ne représentent pas le point de vue des organes de décision de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu